

Le PAAR

Le PAAR (parcours adapté à l'autonomie et la responsabilisation) est un dispositif expérimental du collège Jeanne d'Arc qui a vu le jour à partir de la rentrée 2019.

Ce dispositif est mis en place pour les élèves dont les capacités sont nettement démarquées et qui font preuve d'une grande autonomie. Ceux-ci ont la possibilité de travailler seuls en autonomie sur un projet pédagogique pendant les heures des séances d'AP (accompagnement personnalisé) et d'EPI (enseignement pratique interdisciplinaire) ou d'être avec leur référent éducatif (M Audran DEBACKER) ou leur référent pédagogique (un enseignant volontaire en fonction du projet mené).

Le PAAR est ouvert aux élèves volontaires répondant aux critères d'autonomie et de capacités qui font toutes les options. Il commence fin septembre sur les 4 niveaux du collège.

En 6ème, le dispositif est très souple : un élève peut commencer le PAAR fin septembre et arrêter à la fin du premier trimestre après consultation du conseil de classe ou au contraire rejoindre le dispositif au second trimestre après avis du conseil de classe.

Pour les autres niveaux, de la 5ème à la 3ème, l'engagement se fait pour l'année.

Pour information, les thèmes choisis en 2019-2020 sont axés sur :

- l'écocitoyenneté en 6ème
- les sciences en 5ème sous forme de la réalisation d'un escape game
- la réalisation du journal de l'établissement (Jaberword) en 4ème et 3ème en lien avec des lycéens.

Pour 2020-2021, un projet regroupant plusieurs matières (SVT, Physique, Anglais) en relation avec le DGA (groupe départemental aménagement et environnement) est actuellement à l'étude afin de participer au développement de l'espace sensible de Bayeux (ancien terrain de golf).

Notre but est de permettre aux élèves autonomes de s'épanouir au mieux au cours de leur parcours éducatif.